

## ASSEP34

---

**De:** Fabien Aubry [f.aubry@gerloge.fr]  
**Envoyé:** vendredi 3 avril 2020 16:25  
**À:** Thibault THOMAS 34 9  
**Objet:** RE: dossiers SOARES - parking et local

Monsieur THOMAS bonjour

Nous accusons bonne réception de votre courriel

Bien entendu, nous avons bien compris que sur un sujet aussi important, il conviendrait de vous adresser toute demande émanant de la PLATEFORME DU BATIMENT.

Par ailleurs, nous vous remercions pour l'envoi de ces informations qui confirment les éléments que nous avons pu obtenir.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Cordialement

Fabien AUBRY

---

**De :** Thibault THOMAS 34 9 <[thibault.thomas34@neuf.fr](mailto:thibault.thomas34@neuf.fr)>  
**Envoyé :** jeudi 2 avril 2020 18:35  
**À :** Fabien Aubry <[f.aubry@gerloge.fr](mailto:f.aubry@gerloge.fr)>  
**Cc :** gilles.beguin <[gilles.beguin@gerloge.fr](mailto:gilles.beguin@gerloge.fr)>  
**Objet :** RE: dossiers SOARES - parking et local

Cher Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe :

- la mise en demeure adressée à SOARES sarl en date du 17/01/2020 reçue du Cabinet GERLOGE

Ce document ne mentionne pas le parking comme je l'ai indiqué à M. BEGUIN dans mon précédent mail et au-cours de l'échange téléphonique du 01/04/2020.

Cette mise en demeure est la seule mise en demeure portée à ma connaissance.

Il est important que le dossier SOARES sarl soit traité dans son intégralité (2 baux).

Concernant La Plateforme du Bâtiment, j'ai indiqué à M. BEGUIN sur la base de l'image-écran (20200316 - ouverture coronavirus) du site web de La Plateforme que l'entrepôt n'était pas fermé à la date du 16/03/2020.

J'ai par ailleurs insisté lors de notre échange téléphonique sur la nécessité de prudence au regard de l'évolution de la situation économique exceptionnelle.

De fait, la fermeture de l'entrepôt bd de la Villette est intervenue depuis le 16/03/2020; se reporter à la pièce jointe "20200402 - fermeture coronavirus".

Pour clarifier mes intentions, si besoin était, je vous confirme que toute demande de La Plateforme me soit directement répercutée pour pouvoir étudier ensemble la meilleure réponse à apporter.

Bien cordialement

Th. THOMAS

---

**De :** Fabien Aubry [<mailto:f.aubry@gerloge.fr>]

**Envoyé :** jeudi 2 avril 2020 15:02

**À :** Thibault THOMAS 34 9

**Objet :** dossiers SOARES - parking et local

Cher Monsieur

**I- Monsieur SOARES (parking)**

A la demande de Monsieur Gilles BEGUIN, je vous confirme que dans le dossier SOARES (parking), le locataire (Monsieur Antoine SOARES) a bien été mis en demeure de payer par un 1<sup>er</sup> courrier AR daté du 17/01/2020, présenté et délivré le 18/01/2020, puis par un 2<sup>ème</sup> courrier AR daté du 17/02/2020, présenté et avisé le 18/02/2020.

Cette 2<sup>nde</sup> mise en demeure nous a été réadressée par la poste en pli non réclamé.

**II- SARL SOARES (local commercial)**

Concernant le non-paiement des loyers du local commercial, nous adressons ce jour le dossier complet à Maître TROUVIN afin de préparer une procédure en recouvrement auprès de la société SARL SOARES et de sa caution ainsi que l'obtention de la clause résolutoire du bail.

D'autre part, nous avons demandé à deux artisans de commander des produits à la PLATEFORME DU BATIMENT sis 218/222, boulevard de la Villette 75019 PARIS.

Ces deux artisans nous ont répondu que le magasin est actuellement fermé et qu'il est possible de commander du matériel dans des PLATEFORME DU BATIMENT plus importantes situées en banlieue ou rue Rambuteau.

Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Cordialement

Fabien AUBRY  
Service Gérance